



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2021/017**

*Réunion du Mardi 30 mars 2021 à 19h*  
**sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.**

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2021

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 29

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. LAIES Benoit.

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Vouziers pour le Centre les Tourelles**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son L5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise n°2021/019 du 17 février 2021 approuvant le versement d'un fonds de concours de 50 000 € à la ville de Vouziers pour le fonctionnement du centre culturel Les Tourelles ;

Considérant que la ville de Vouziers supporte seule la charge du centre culturel « Les Tourelles » alors que 60% de ses usagers habitent hors de Vouziers ;

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter ce fonds de concours ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité ;**

- D'accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise en vue de participer au financement du fonctionnement du centre culturel « Les Tourelles » à hauteur de 50 000 €.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer que tout acte afférent à ce dossier.

Fait en mairie le 06 avril 2021

Le présent acte a été :

Publié -Notifié le : / 7 AVR 2021

Transmis au contrôle de légalité le : / 7 AVR 2021  
Il est certifié exécutoire.

Le Maire,  
Yann DUGARD



Le Maire

Yann DUGARD

